

PROTOCOLE DE MADRID

**DÉCISION CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION -
(Règle 18ter.1)**

Références de la notification: 2121/2024/OAPI/DG/DGA/DMSD/SM/Madrid

I. Office qui communique les informations :

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

B.P. 887, Yaoundé - Cameroun

Tél : 00 237 222 20 57 00 e-mail: oapi@oapi.int site web: www.oapi.int

II Numéro et date de l'enregistrement international : 1736909 du 20/12/2022

III. Date de désignation de l'OAPI : 20/12/2022

IV. Numéro et date d'enregistrement OAPI : 135551 du 01/02/2024

V. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

ELO

40 avenue de Flandre F-59170 CROIX, France (FR)

VI. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.

Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

VII. Signature et sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



Le Directeur Général

**Le Directeur
Général**

Denis L. BOHOUSSOU

VIII. Date : Yaoundé, le 01/02/2024